

*Donnez votre avis sur la Route de Lyon!*

Mobilités 

Paysages 

Environnement 

Commerces et services 



## Compte-rendu

Présentation du diagnostic - 9 novembre 2020

# Introduction de la réunion

## La réunion publique en bref :

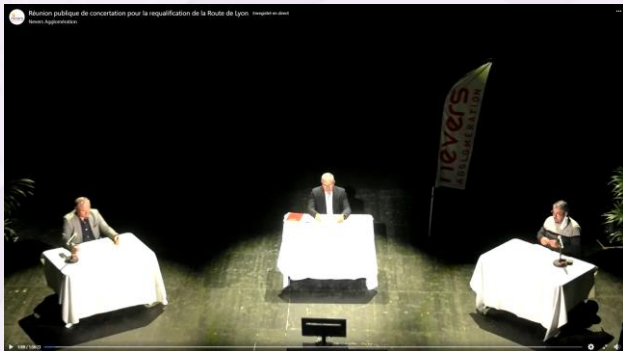
**Date :** lundi 9 novembre 2020, de 18h à 19h45

**Lieu :** en visioconférence, accessible via un lien zoom ou sur la page Facebook de Nevers Agglomération.

**Participants :** Environ 70, répartis sur le live Facebook & sur Zoom.

### Intervenants :

- Denis Thuriot, Président de Nevers Agglomération, Maire de Nevers
- Fabrice Berger, Maire de Challuy, élu de Nevers Agglomération
- Manuel de Jesus, Maire de Sermoise-sur-Loire, élu de Nevers Agglomération
- Elias Sougrati, Citadia Conseil
- Kyvan Farzami, Aire Publique



## Introduction

Denis Thuriot, Président de Nevers Agglomération et maire de Nevers, remercie l'ensemble des participants virtuels à la réunion publique, qui peuvent la suivre et réagir via la page Facebook de Nevers Agglomération ou via Zoom. Il remercie également les maires de Sermoise-sur-Loire & Challuy, en présentiel, également concernés par le projet.

Denis Thuriot a rappelé que le projet était dans sa phase de préfiguration, c'est-à-dire que les études sont actuellement en cours pour réfléchir au devenir de l'entrée sud de l'agglomération.

Il rappelle également que Nevers Agglomération n'a, pour cette route, pas la compétence voirie. C'est toutefois elle qui est en charge de préparer les études.

Trois missions majeures rythment cette étude :

- **La définition de la programmation**
- **La réalisation d'un focus commercial dans le cadre de la présente étude**
- **L'accompagnement au montage juridique et financier.**

L'idée de la réunion publique est de partager le diagnostic avec le public. Denis Thuriot rappelle également qu'une enquête a été réalisée au printemps 2020 afin de prendre en compte au mieux l'expertise d'usage pour enrichir le diagnostic, et plus particulièrement sur les enjeux en matière de commerce, d'usage les soirs de matches de rugby ou d'usage des modes actifs et d'insertion paysagère et urbaine.

# Synthèse des échanges

## La place réservée aux modes actifs et alternatifs à la voiture

- **Est-ce que l'accès au Port de Plagny et à la vélo route pourrait se faire aussi bien d'un point de vue routier que doux ?**

Sur la véloroute, nous sommes effectivement à un point de départ de la route de la Loire à vélo (EuroVélo 6). Il faut tout faire pour faciliter la visibilité de cette route et développer le cycle touristique et sportif. Un travail devra être fait sur la signalétique, mais également le confort de cette route. Les études et le projet intégreront bien l'intégration des modes doux, afin de rendre l'axe plus agréable dans sa pratique.

Aussi, l'enquête menée auprès des usagers en 2020 a permis de mettre en lumière un besoin majeur en matière de sécurisation des modes doux.

Enfin, les mobilités douces devront être bien sûr sécurisées au regard du trafic routier et du trafic – quoique occasionnel – des poids-lourds qui utilisent l'axe à des fins de desserte locale.

- **Remarque : Une piste partagée piétons et cyclistes ne serait pas forcément une bonne solution en matière de sécurité pour les modes doux & actifs.**



- **Le service de transport en commun sera-t-il amélioré au sein de la Route de Lyon ?**

Des modifications ont déjà été faites sur le réseau. Le contrat qui lie Nevers Agglomération à Keolis (exploitant du réseau de bus) permettra d'adapter la desserte des quartiers traversés par la route de Lyon en fonction de l'évolution de l'offre de logements et/ou à l'élargissement raisonnable de l'offre commerciale sur l'axe.

Quant à l'accès au Stade du Pré Fleuri en transport en commun, des réflexions sont en cours pour renforcer l'offre des navettes à destination des supporters les soirs de match. Nous réfléchissons aussi à acquérir du foncier afin de permettre le retournement de ces navettes.

Enfin, Nevers Agglomération réfléchit aussi à libérer du foncier devant le stade du Pré Fleuri afin de le mettre davantage en valeur depuis la Route de Lyon. La question d'un nouveau parking apparaît également régulièrement : par exemple, une partie du foncier de la concession Mercedes n'est pas constructible, c'est une idée de piste pour y développer du parking les soirs de matchs, l'idée étant que comme pour les livraisons, le « dernier kilomètre » ne se fasse pas en voiture mais à pied afin de limiter la présence de la voiture aux abords du stade.

Fabrice Berger, Maire de Challuy, a également évoqué l'idée que le stationnement à proximité du stade en dehors des jours de matchs serve de parking relais accessible en bus.

Manuel de Jesus, Maire de Sermoise, a également rappelé les enjeux urgents quant à la question du stationnement et à la nécessité de trouver des solutions à court-terme. Il a également rappelé la nécessité de conserver des éléments de patrimoine / identité évoquant les grandes heures de la Nationale 7. Denis Thuriot a par ailleurs ajouté que bien que la signalétique soit très encadrée aux abords des axes routiers, des réflexions pourront être portées sur la présence d'éléments de patrimoine évoquant les heures glorieuses de la RN7, afin d'avoir une forme d'originalité



# Synthèse des échanges

## L'animation de la Route de Lyon et la diversification de l'offre commerciale

- *Il faudrait prévoir des animations le long de la nationale 7 afin de rendre l'entrée sud plus conviviale. Cela se fait par exemple avec le Bouchon de Lapalisse dans le département de l'Allier ou à Pougues.*

Nous avons déjà des animations portées par des associations le long de l'axe que Nevers Agglomération soutient avec par exemple des parades automobiles qui rejoignent le circuit de Magny-Cours et qui traversent les communes de Sermoise & Challuy.

Des animations pourraient également être proposées dans le cadre du chantier relatif au projet.

- *Quid des commerces déjà existants qui « dénaturent l'environnement », tels que les fast-food?*
- *Pouvez-vous agir sur la place de la publicité au sein de cet axe?*

Ce n'est pas aux élus, de prédéfinir les types de commerces qui devront s'installer sur l'axe : la liberté d'entreprendre doit être respectée. Toutefois, des orientations peuvent être formulées afin de réfléchir à l'implantation préférentielle de certains types de commerces.

Toutefois, nous souhaitons saisir l'opportunité du projet pour proposer à des commerces de s'implanter sur l'axe fort Challuy – Sermoise tels qu'une banque ou permettre une possible extension de l'Intermarché. Par ailleurs, le réaménagement de l'axe générera de nouveaux usages (promenades...) donc de potentielles nouvelles occupations commerciales.

Aussi, nous espérons des dispositifs d'accompagnement à la rénovation pour les privés (cellules commerciales & logements) pour faire en sorte que l'entrée sud soit avenante et agréable.

Denis Thuriot a également rappelé que l'ensemble des 28 commerces du linéaire ont été étroitement associés à la réflexion autour du diagnostic.

- *« Dommage d'avoir oublié d'y inclure Plagny qui pour ma part est l'entrée sud de Nevers, qui est aussi l'ancienne nationale et qui à l'époque était aussi commerçante que le reste de la route de Lyon, avec 2 restaurant et hôtel, un bureau de tabac, un Bar, une boulangerie, un garage Renault, le petit garage est sa pompe à essence et un lycée. Maintenant c'est un bar, une carrosserie, une maison de santé et 2 lycées insécurisé. Dommage de ne pas avoir pris en compte ce petit bout de RN7. J'espère qu'un jour ce quartier fera peau neuve, il le mérite vraiment car il a toujours été oublié. C'est une entrée d'agglomération qui fait honte. »*

- *Comptez-vous encourager l'installation de commerces de proximité pour renforcer l'ambiance de vie de village ?*

D. Thuriot a rappelé que les commerces de proximité doivent être étroitement pensés avec la présence de logements. Il a rappelé qu'il y a une partie commerce à bien prendre en compte au sein du linéaire, en encourageant ceux présents à rester voire à se développer et en incitant d'autres commerces à s'implanter.

Fabrice Berger, Maire de Challuy, a également rappelé que les objectifs du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) prévoit que les pôles de commerces soient équilibrés sur le territoire. Il n'est toutefois pas question de faire de la Route de Lyon une zone industrielle ou une zone d'activités commerciale. Il a été également le devenir de l'emplacement de la concession automobile Mercedes, qui devrait changer de destination.

# Synthèse des échanges

## Le fonctionnement routier futur de la Route de Lyon

- **Est-ce que Nevers Agglomération envisage la fin des feux de signalisation sur l'axe? Où seront positionnés les nouveaux ronds-points?**

Denis Thuriot rappelle qu'à ce stade du projet, les études ne sont pas suffisamment avancées pour réfléchir de manière précise à l'implantation de ronds-points ou à la suppression de feux de signalisation.

Toutefois, les nouveaux développements d'activités qui pourraient avoir lieu autour de l'Intermarché et de la concession automobile pourraient préfigurer la présence d'un rond-point, à la fois pour réduire la vitesse et desservir au mieux les activités économiques.

Concernant les feux, et en fonction des comptages, certains pourraient être supprimés ou d'autre repensés comme ceci a été le cas au niveau de la Place Mosse avec des feux intelligents (s'adaptant à la vitesse des véhicules et offrant aux bus une priorité de passage).

- **Quid des résidents qui ont l'habitude de garer leur véhicule sur l'accotement ?**

L'enquête menée au printemps 2020 a permis de mettre en avant une demande d'amélioration du stationnement de la part des riverains. Le projet doit bien sûr répondre aux enjeux d'amélioration du stationnement le long du linéaire. Toutefois, ce linéaire de stationnement ne devra pas, selon Denis Thuriot, conduire à des conflits d'usage les jours de match.

- **Est-ce que le projet permettrait d'apporter de la fluidité sur l'axe ?**

Le fait de rendre l'axe plus agréable permettra selon Denis Thuriot un report modal vers le bus, le vélo ou la marche à pied.





# Synthèse des échanges

## Le traitement paysager de la Route de Lyon

- **Quid de la végétalisation le long de l'axe? Selon certains participants, le végétal et les arbres ne sont aujourd'hui que peu présents le long de l'axe, lui conférant un caractère très routier.**

Dans la mesure du possible, la route de Lyon sera revégétalisée, d'autant plus que sa situation périurbaine implique une vraie réflexion sur la présence du végétal. Les études permettront à Nevers Agglomération de définir à moyen terme quels types de végétation pourront être mis en place le long de l'axe. Toutefois, Nevers Agglomération n'est pas en mesure, au mois de novembre 2020, de préciser les types d'espaces verts ou d'essences qui pourraient être mises en place le long de l'axe.

Néanmoins, la présence de nombreux souterrains le long de l'axe (caves...) interrogent les types d'arbres pouvant être plantés. En effet, ceux dont le système racinaire nécessiterait une certaine profondeur ne pourraient pas être plantés le long de l'axe.



- **Les lignes électriques le long de l'axe seront-elles enterrées?**

Préalablement au réaménagement de l'axe, Fabrice Berger a rappelé que l'enfouissement des réseaux était actuellement en cours et mené par Nevers Agglomération. Les lignes électriques le sont déjà à proximité du Stade du Pré Fleuri. A terme, ce sera l'ensemble du linéaire qui bénéficiera de l'enfouissement des lignes électriques.



# Synthèse des échanges

## Le portage du projet & son calendrier

- **Qui sera en charge de financement et de la réalisation du projet? Qui sera en charge de l'entretien paysager de l'axe?**

Fabrice Berger rappelle **qu'il est encore trop tôt pour se pencher sur le montant global du projet et son financement, étant donné que le projet n'en est qu'à sa phase de diagnostic.** Toutefois, le plan de relance gouvernemental permettrait par exemple de mettre en place une opération de revitalisation du territoire, apportant des moyens supplémentaires afin de réaliser le projet.

Denis Thuriot a toutefois rappelé que le coût global du projet devra être partagé, Nevers Agglomération n'ayant pas la compétence en matière de voirie. La Route de Lyon étant une voie départementale, Il appartient également au Conseil Départemental de la Nièvre d'apporter son soutien financier au projet. D'autres leviers financiers pourraient être activés, tels que la Région Bourgogne Franche-Comté.

Enfin l'entretien de l'axe sera assuré par le Conseil Départemental et les communes de Nevers, Challuy et Sermoise. qui ont la compétence voirie pour la Route de Lyon.

- **Quand commenceront les travaux ?**

Nevers Agglomération vise comme objectif un démarrage des travaux en 2022. Toutefois ceci dépendra de l'avancement des études.

